

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION

Séance du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branassas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Berbis à Mme Martin
Mme Vaccaro à M Mangon

Secrétaire de séance : M Bernard Cases.

La séance est ouverte,

Délibération du : 30 septembre 2020
Rendue exécutoire le : 2 octobre 2020
Publiée le : 2 octobre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 30 septembre 2020

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

Il vous est proposé d'apporter un soutien particulier à des associations à caractère social très investies, notamment dans l'aide aux familles et l'aide alimentaire durant la période de crise sanitaire qui se poursuit : le Secours Populaire, le Secours Catholique et Oasis.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour les motifs suivants :

- continuité d'intervention pendant la crise sanitaire
- distribution alimentaire pendant le confinement et la crise sanitaire
- soutien suite à la perte de récupération de dons alimentaires

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- Secours Populaire : 3 000 €
- Secours Catholique : 1 000 €
- Oasis : 3 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide le versement des subventions aux associations :

- Secours Populaire : 3 000 €
- Secours Catholique : 1 000 €
- Oasis : 3 000 €

Impute les sommes correspondantes à l'article 6574 pour les subventions de fonctionnement, au budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 30 septembre 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_131
Date de la décision :	2020-09-30 00:00:00+02
Objet :	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique :	033-213304496-20200930-DG20_131-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20200930-DG20_131-DE-1-1_0.xml	text/xml	919
Nom original :		
DG20_131.pdf	application/pdf	447280
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20200930-DG20_131-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	447280

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 octobre 2020 à 10h36min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 octobre 2020 à 10h36min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 octobre 2020 à 10h36min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 octobre 2020 à 10h38min03s	Reçu par le MI le 2020-10-02